

EPARGNER et INVESTIR SOLIDAIRE,

avec le CCFD-Terre Solidaire et la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement)
selon la disponibilité et le montant de l'argent dont nous sommes responsables personnellement et collectivement.

(tous ces documents peuvent être consultés sur <http://ccfd-terresolidaire.org/> et sur <http://www.sidi.fr/>)

Livret de partage-Crédit Coopératif

Montant libre, souscription et retrait possible à tout moment. Investis. selon critères ISR*. Don de 50% des intérêts pour les projets du CCFD. Déduction fiscale. Taux garanti.

Livret de partage- Société Générale

Mont.libre, sousc. et retrait possible à tt moment. Investis. selon critères ISR*. Don de 25 à 75% des intérêts pour le CCFD. Déduction fiscale. Taux garanti.

Fonds de partage –Toutes banques

Montant de la part : 150 € . Durée recommandée : 9 mois. Placement obligations+créances euro Don de 50% des revenus pour accompagner les projets de la SIDI. Déduct.fiscale.

Fonds de partage-Crédit Coopératif

Mêmes caractéristiques avec choix :
· Trésorerie : 1 an recommandé
· Solidarité : 9 mois recommandés
· Equilibre : 3 ans recommandés
Don de 50 à 75% des revenus.

LIVRET

ccfd-terre solidaire

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE !

AGIR CCFD -TERRE SOLIDAIRE

L'épargne au service des projets du CCFD-Terre Solidaire

LIVRET

ccfd-terre solidaire

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE !

SERVICE D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

L'épargne au service des projets du CCFD-Terre Solidaire

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ccfd-terre solidaire

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE !

FAIM & DÉVELOPPEMENT - AGIR CCFD

L'épargne au service du microcrédit.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ccfd-terre solidaire

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE !

FAIM & DÉVELOPPEMENT

L'épargne au service du microcrédit.

Fonds de partage - Amundi

Durée recommandée : 3 ans.
Placement financier selon critères ISR*. Don de 50% des revenus pour les actions du CCFD contre l'exclusion en France et en Europe de l'Est. Déduction fiscale. Amundi sert les réseaux Crédit Agricole, Société Générale, LCL et Crédit du Nord.

Pour demander une modalité précise d'épargne, dans toute banque, il faut relever le n° de code ISIN inscrit dans chaque plaquette.



Fonds Ethique et partage

Durée recommandée : 5ans.
Placement en actions d'entreprises de l'UE selon critères éthiques et de développement durable du CCFD. Plus values acquises. Don des dividendes pour les projets soutenus par le CCFD. Déduction fiscale. 1^{ère} souscription : 1.000 €. Tout renseignement auprès de www.meeschaert.com

*Investissement Socialement Responsable ; ces critères sont également appliqués dans les Fonds Faim et Développement.



Compte à terme-Crédit Coopératif

destiné aux personnes morales (associations et entreprises). Durée d'1 mois à 5 ans. Montant mini : 1.000 €. Disponibilité avant terme avec préavis de 32J. Placement selon critères ISR*. Don de 50% des intérêts pour les projets soutenus par le CCFD. Déduction fiscale. Taux fixé à la souscription auprès du Crédit Coopératif.

Celui-ci propose pour les particuliers une carte Visa Agir avec affectation des dépôts à la solidarité internationale et des dons au CCFD.



Investir Solidaire dans la SIDI

Valeur fixe de la part : 152 €. Durée recommandée : 5 ans. Déduction fiscale de l'investissement solidaire fait dans les actions de la SIDI pour le soutien des micro-entrepreneurs dans 30 pays. Pas de plus value autre que sociale ni de dividendes. Peut être souscrit à tout moment auprès de la SIDI :12 r.G. de la Brosse-75005 Paris. Avec adhésion conseillée à ESD, l'association des actionnaires individuels de la SIDI.



Cette présentation est faite à la demande de la session régionale CCFD Midi-Pyrénées-Roussillon du 19/1/2014.

Elle ne remplace pas les documents contractuels fournis par le réseau bancaire.

Pour toute précision et remarque : pierre.chastrusse@sfr.fr